

## Amartya Sen: relecture de l'Etat de la justice

**Fakhri Issaoui**

*l'Ecole Supérieure de Commerce Electronique de la Manouba Tunis,  
République Tunisienne  
Email : Fakhriissaoui@yahoo.fr*

### Résumé:

*L'Etat et la justice demeurent toujours des concepts obscurs et sources majeures de querelles et de débats. cet article traite la vision de Sen aux concepts d'Etat et de justice. A partir de ce travail Sen penche pour un Etat démocratique libéral qui défend les droits et les libertés fondamentaux mais qui doit veiller, via ses institutions directes, à ce que les biens premiers qu'il fournit seront convertis en libertés réelle (terme clé pour Sen). L'Etat de Sen doit également être interventionniste, à un certain degré, pour qu'il corrige le problème de la répartition initiale qui peut léser beaucoup d'individus. Egalement, la justice de Sen est une justice qui essaye de franchir les problèmes de la justice rawlsienne en dotant les individus de moyens et de capacités afin qu'ils jouissent effectivement des biens premiers.*

*Mots clés: Justice, Etat, Capabilités*

### Introduction générale :

Le débat mené sur l'Etat peut être qualifié d'éternel et d'insoluble. Eternel, parce qu'il se situe toujours dans le noyau dur des préoccupations de la philosophie et des différentes sciences sociales y compris la science économique. Insoluble, parce que jusqu'à présent ce sujet n'a pas abouti à une ligne de conduite unique qui suscite l'unanimité de tous. Les divergences entre ceux qui ont essayé de formuler une théorie de l'Etat sont pratiquement les mêmes et les questions soulevées paraissent identiques.

En effet, la question centrale était toujours de savoir si l'Etat a un rôle à jouer dans une société donnée ou non. Lorsque la réponse serait négative une autre question submerge concernant la nouvelle alternative d'organisation qui substitue l'Etat. Cependant, lorsque la réponse serait positive toute une série de questions seront posées. Quelle forme doit avoir l'Etat ? Dans quels domaines opère-t-il ? Par quels moyens intervient-il ?

Dans cette logique de querelle, de controverse, et de polémique, les philosophes et les économistes continuent actuellement de s'interroger et se questionner sur les fondements et l'utilité de l'Etat dans la vie socio-économico-politique sans qu'une réponse prise à l'unanimité et à l'universalité ne fait l'objet d'un consensus.

Mais ce qu'il faut noter à ce niveau d'analyse c'est qu'outre les questions classiques ci-dessus mentionnées, les philosophes ont essayé de traiter un autre type de problème mettant en exergue la relation qui peut s'établir entre l'Etat et l'éthique. Autrement dit comment l'Etat (conçu comme une abstraction réelle visant l'organisation socio-politique (selon les philosophes), un agent économique (selon les économistes) un mécanisme social centralisateur des intérêts individuels (selon les sociologues), une autorité exécutive (selon les juristes)) parvient-il à devenir un garant de justice sociale ? Et bien que nous puissions déterminer la date dans laquelle ce type de question a été abordée, il serait difficile d'anticiper sa fin étant donné que ladite question demeure encore viable voire même stratégique dans la réflexion philosophique contemporaine.

La viabilité de cette question dévoile sa dynamique interne qui est sous-jacente à une autre dynamique inhérente au changement perpétuel et continu du réel. En effet, la démocratisation de la vie politique consécutive à la fin des régimes tyranniques et despotiques, l'internationalisation, la globalisation, et la mondialisation ont donné à la question de la justice sociale plus d'élan et ont remis en cause les théories anciennes. Conséquemment, les sociétés contemporaines s'avèrent plus exigeantes en matière de justice sociale en demandant plus de libertés et moins d'inégalités. Toutefois, justice et libertés peuvent-elles être conciliées dans un système économique et politique donné ? Dans le cas où la réponse serait négative une seconde question se pose : Comment le système parviendra-t-il à faire l'arbitrage entre l'objectif de libertés et de justice ?

Dans ce contexte global, et vue l'importance de toutes ces questions, se trouve élaborer notre travail et dans lequel nous allons étudier l'Etat dans la pensée d'A. Sen à partir de son ouvrage « éthique et économie ». Notre étude ne consiste pas en une simple reproduction à l'identique de la pensée de l'auteur mais elle essaiera de pencher sur deux aspects fondamentaux. Primo et dans une première section nous allons positionner le point de vue de l'auteur vis-à-vis de l'Etat par rapport aux concepts classiques de l'Etat nation et de l'Etat libéral. Secundo, nous allons essayer de voir la relation que l'auteur établit, dans sa pensée, entre l'Etat et la justice;

## 1) Evolution du concept d'Etat (un survol historique)

Dans la présente section nous allons faire un tour d'horizon qui va nous permettre d'élucider, du moins partiellement, le développement qu'a connu le concept de l'Etat dans l'histoire de la pensée humaine. Mais nous tenons à remarquer que l'étude de l'évolution du concept n'est pas superflue ou démunie de tout intérêt dans le cadre de notre analyse. Au contraire, nous jugeons que ce passage relève beaucoup plus d'une nécessité méthodologique que d'une simple taxinomie historique formelle. En effet, pour qu'on puisse comprendre le concept de l'Etat et éviter toute confusion ultérieure il nous paraît cruciale de le voir de près en étudiant ses origines lointaines ainsi que sa signification contemporaine. Ainsi, pour mener à bien ce travail nous allons voir dans un premier paragraphe la définition et l'historique de l'Etat alors que le second sera consacré à l'étude du point de vue de Sen au concept de l'Etat.

### 1.1) L'évolution du concept de l'Etat :

Bien que l'unanimité soit acquise sur l'importance du rôle de l'Etat dans le domaine politique (à l'exception de Marx), une divergence est enregistrée au niveau de la délimitation de ses frontières d'intervention et de la manière de sa contribution économique. Autrement dit, à qui doit-on confier la prise de décision économique ? La première possibilité c'est de la succomber à l'individu qui est par hypothèse rationnel, motivé, capable d'harmoniser ses choix et ses préférences et apte à détecter, parmi les différentes alternatives possibles celle qui se montre « la meilleure ». La seconde possibilité ne peut avoir lieu que si la première est tenue en échec. L'individu n'est pas toujours capable d'agir d'une manière rationnelle à cause d'une pénurie informationnelle, d'un manque de motivation, ou tout simplement parce que ses actions peuvent nuire l'intérêt social. Par conséquent, il faut élire un autre agent (qui n'est autre que l'Etat) soit pour compléter, substituer ou même éliminer l'individu du domaine de prise de décision politique et économique. Cette querelle, nullement nouvelle ni récente, est historique et ses origines lointaines commencèrent depuis la formation des civilisations antiques.

En effet dès l'avènement de l'histoire écrite, l'Etat en tant qu'organisme spécifique visant des objectifs différents aux individus privés a suscité l'intérêt des philosophes et des politiciens. L'importance de l'activité politique a rendu l'Etat l'objet de recherche intellectuelle le plus attractif et séduisant des sages et des philosophes. Dès lors, il ne serait ni étrange ni bizarre de voir les Philosophes politiques de la Grèce antique dessiner les principales lignes de conduite de l'Etat lui permettant d'édifier la « cité parfaite ».

Dans ce contexte, se trouve élaborer l'idée de l'Etat qui était circonscrite exclusivement dans un cadre politique approprié. Ce cadre peut être illustré en remontant aux écrits de Platon et d'Aristote. En effet, Platon dans son ouvrage « La république » a glorifié les qualités d'un Etat gouverné par les philosophes rois dans un monde absolu où règne la justice et la vertu. La production et la richesse, bien qu'elles soient les fondements de base de la « cité parfaite », ne doivent en aucun cas devenir une préoccupation des politiciens parce que le philosophe/politicien est à la recherche de la réalité et non des gains matériels.

En revanche, Aristote ne prend pas la politique en son absolu et suppose que la cité idéale n'est qu'une hallucination étant donné que la cité fait partie du réel. Il écrivait dans ce contexte « Il est manifeste, à partir de cela, que la cité fait partie des choses naturelles, et que l'homme est par nature un animal politique, et que celui qui est hors cité, naturellement bien sûr et non par le hasard (des circonstances), est soit un être dégradé soit un être surhumain » (Aristote, *Les Politiques*, I, 2, 1253a2sq). Etant ainsi, Aristote vante l'activité économique parce qu'elle concourt à la recherche du bonheur de l'homme. En corollaire l'économie peut faire partie du domaine d'intervention de l'Etat.

La pensée des philosophes romains a conservé le même héritage intellectuel des philosophes grecs dans la mesure où l'activité politique est jugée comme une activité supérieure, qui doit être exécutée par la classe supérieure. Les autres membres de la société doivent produire et assurer, tout simplement, les besoins de la classe « éclairée ». Dans ce contexte écrivait Bertrand Nézeys (1998) « Chez les romains, en dépit des lois somptuaires adoptées de temps à autre, la poursuite de la richesse fait parti des droits individuels, lesquels finiront par se heurter de plus en plus, sous l'empire, aux besoins de fisc et à l'interventionnisme de l'Etat. La propriété est avant tout envisagée sous l'angle juridique et l'économique sous celui de la gestion de la richesse individuelle et familiale<sup>1</sup> »

Ainsi, nous pouvons dire que la pensée antique, bien qu'elle soit innovatrice au niveau de sa conception théorique de l'Etat, a, cependant, menée une dichotomie quasi totale entre l'aspect politique d'une part et l'aspect économique d'autre part. Ceci s'explique par le fait que l'économie à cette époque était une économie primitive assurée dans un cadre familial. Autrement dit, elle n'a pas franchi son contenu lexicographique « oikia nomos » ou encore l'ensemble des règles assurant la bonne gestion des affaires domestiques. Ces affaires sont censées être réalisées par les esclaves et les femmes et qui étaient considérés,

<sup>1</sup> Bertrand Nézeys (1998) « Economie politique » Eds Economica. Paris p.6.

selon les normes de l'hierarchie sociale de l'époque antique, comme des individus inférieurs. Par conséquent, l'économie apparaît comme une activité basse et suspecte et dont le « sage » ne doit pas lui accorder d'importance et dont le politicien doit l'aveugler.

Toutefois, Bien que la logique de l'Etat soit ancienne nous pouvons dire, sans trop de risque, que le concept de l'Etat moderne est nouveau étant donné qu'il remonte à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, période dans laquelle le monde a connu des transformations majeures qui tournaient autour de trois axes essentiels (spirituel, géographique et politique). Primo, la laïcisation du monde qui a mis fin à l'Etat théocratique et a ouvert les portes à la renaissance et à la réforme. La renaissance correspondait à un brisement des anciennes contraintes qui avaient emprisonnées l'esprit humain autour d'un idéal absolu (la conception divine et unilatérale du monde). Elle a permis la redécouverte de l'homme, du goût de luxe, des arts, des jouissances et du bien-être. L'individualisme méthodologique substituera le holisme méthodologique et l'individu deviendra la cause et le résultat de l'action du nouvel Etat. Ce dernier doit dériver sa base de légitimation de l'individu et non du ciel ce qui lui rend un mécanisme veillant sur la défense de ses libertés et de ses intérêts.

Secundo, l'extension du monde<sup>2</sup> qui a permis à de jeunes Etats tel que le Portugal, l'Espagne, la Hollande et plus tard l'Angleterre de quitter leurs territoires nationaux en colonisant de nouveaux pays et de se doter d'une richesse énorme (sous forme d'accumulation de métaux précieux), chose qui leurs a permis de baptiser les bases juridico politique d'Etats forts veillant sur l'intérêt de leurs nations.

Tertio, la segmentation du monde qui a permis une transformation politique brisant avec la notion de l'empereur et du roi ; le monde se segmente en cloisons souveraines ouvrant les portes à des Etats entourés de frontières et pourvus de toute puissance.

Les Etats nations modernes sont donc le résultat historique d'un ensemble de faits historiques convergents vers l'unité. Cette dernière signifie que les individus se réunissent autour des points communs qui peuvent jouer le rôle de cimentation sociale au lieu des liens de parenté et de consanguinité qui spécifiaient les organisations antiques.

Mais ce qui est certain c'est que la nation est une grande solidarité, constituée d'individus ayant certaines caractéristiques communes et qui se consentent à vivre en commun. Ledit consentement joue le rôle d'une cimentation sociale qui érigera la base de légitimité des Etats nations et les obligent de garantir les libertés et le bien – être de leurs citoyens.

L'Etat libéral remonte à la fin du dix huitième siècle avec la révolution française (1789) ; cependant ses fondements logiques remontaient au début du dix septième siècle avec l'apparition des premières doctrines libérales soit sur le plan politique ou économique. L'Etat libéral est une organisation qui garantit les libertés et les droits

<sup>2</sup> Il s'agit de la découverte du nouveau monde (l'Amérique) ainsi que de la boussole qui a permis d'affronter les océans et de découvrir de nouvelles routes maritimes.

fondamentaux des citoyens. En termes modernes l'Etat libéral est celui qui doit garantir les droits proclamés par la déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Les libertés fondamentales se trouvent ainsi assurés par le mécanisme de l'Etat de droit et dans lequel les autorités se trouvent à leur tour soumis à la loi.

Toutefois, dans le domaine économique l'Etat libéral avait, probablement, un sens différent étant donné qu'il doit s'abstenir à toute sorte d'interventionnisme sur le marché. En effet les origines de cette pensée remonte aux physiocrates (Quesnay) et aux classiques (A. Smith et D. Ricardo). L'attitude des physiocrates vis à vis de l'Etat n'était pas souvent explicite. Cependant, leurs écrits et leurs conceptions de l'économie peuvent nous ramener à l'idée selon laquelle l'Etat doit se contenter de ses fonctions régaliennes sans se mêler de l'activité économique. Pour comprendre le fondement de cette doctrine il serait plausible de dire que la physioocratie signifie étymologiquement « le commandement et le gouvernement par la nature ». Autrement dit, l'économie s'avère soumise à la nature et les lois économiques sont, par conséquent, des lois naturelles.

Ainsi, la liberté et la propriété privée paraissent comme des valeurs naturelles, irréversibles et inviolables voir des dogmes absolus toutes les fois qu'elles sont les garants de l'édifice social. Par conséquent, le « laisser faire » devrait substituer le « tout faire des mercantilistes » ; le gouvernement doit reculer et réduire leur intervention qui doit se limiter à la protection de la liberté et de la propriété.

Du côté de l'école classique nous remarquons que l'exaltation conférée par Smith au marché est due à sa suprématie en tant que mécanisme d'allocation qui peut jouer le rôle de la main invisible c'est à dire à sa capacité à assurer, à partir des intérêts individuels, l'intérêt social. Cette idée nous permet de déduire l'attitude de Smith vis à vis de l'Etat. En effet Smith ne manquait pas tout le long de ses ouvrages de montrer son hostilité à l'interventionnisme étatique qui risque, selon lui, de limiter les libertés individuelles et d'empêcher la main invisible de jouer son rôle d'harmonisation entre l'intérêt individuel et social. Il condamne le dit interventionnisme d'être inutile et néfaste. Inutile, parce qu'il ne va rien ajouter à un système au préalable 'parfait' et 'idéal'. Néfaste parce qu'il peut fausser les programmes de maximisation menés par les individus. Smith s'alignait en quelque sorte aux physiocrates lorsqu'il voit le système comme étant un organisme naturel régi par des lois providentielles que l'Etat doit s'abstenir de les toucher.

L'école historique allemande avait une approche organique de l'Etat ce qui lui a permis de confier à l'Etat de nouveaux rôles dont principalement la protection des industries naissantes afin de leurs assurer l'élan nécessaire qui leurs permettent de supporter la concurrence interne et externe.

Quant à K. Marx il suppose que l'Etat capitaliste n'est qu'une résultante de l'exploitation sociale exercée par les bourgeois sur les salariés. Marx conteste sa neutralité et affirme son caractère « bourgeoisial ». Il pousse l'analyse plus loin en affirmant que l'objectif fondamental de l'interventionnisme étatique est l'élargissement des bases de l'accumulation capitaliste.

Keynes et malgré sa reconnaissance des limites et des problèmes des doctrines libérales n'a jamais remis en cause le capitalisme ; il ne fait que corriger, à la lumière des changements perpétuels des structures productives et mentales, le système tout en défendant sa logique. Maurice Roy (1987) avait raison lorsqu'il affirmait que « ... Keynes demeurera toute sa vie un défenseur passionné du système économique capitaliste. Il dira de lui - même un jour : (je suis un économiste bourgeois). Si Keynes désirait changer beaucoup de choses dans la politique économique menée à son époque, ce n'était pas, comme Marx et Lénine, pour remplacer le capitalisme par un autre système. Il voulait, au contraire, préserver le capitalisme des erreurs qui pouvaient lui être fatales et assurer ainsi la survie, car ce régime lui paraissait atteindre avec plus d'efficacité les grands objectifs économiques que n'importe quel autre actuellement envisageait. A condition toutefois, ajoutait-il, qu'il soit (intelligemment dirigé) <sup>3</sup> ». Le nouvel Etat que prône Keynes et les fonctions qui lui sont assignées vont distinguer la pensée de Keynes de la pensée libérale qui a dominé jusqu'à l'avènement de la crise 1929, et érigeront la base d'une nouvelle économie publique.

### 1.2) *Le point de vue de Sen*

Dans son ouvrage « Ethique et économie<sup>4</sup> » A. Sen avait une conception spécifique à l'égard de l'Etat. Il se situait dans le cadre de l'Etat libéral qui garantit à ces citoyens les droits et les libertés fondamentaux. Cependant, Il s'aligne avec le libéralisme sans qu'il en soit soumis aux mécanismes classiques gouvernant son fonctionnement. La démarcation de Sen par rapport aux autres libéraux s'explique essentiellement par le fait qu'il distingue entre deux notions : « droit et libertés » d'une part et la « capacité de jouir de ces droits et libertés<sup>5</sup> » d'autre part. Cette distinction lui a permis de situer la « justice » dans le noyau dur des droits dont l'individu doit jouir dans une société libérale. Par conséquent il a remis en cause toutes les théories libérales qui ont évoqué la liberté dans un sens univoque et purement absolu.

Pour Sen il est incommode et insuffisant de reconnaître les libertés et les droits fondamentaux dans la société libérale pour que celle-ci soit effectivement libérale. En corollaire nous pouvons dire, sans trop de risque, que Sen essaye dans son ouvrage de poser le problème de la justice afin de faire une relecture voire même une correction du libéralisme prôné par beaucoup de philosophes anciens (John Locke, Thomas Hobbs, Montesquieu) ou même contemporain (V. Hayeck ; R.Nozick) et qui ne s'intéressent qu'au côté formel de l'Etat libéral.

L'analyse économique de Sen n'a pas dévié de cette ligne de conduite qu'il a tracé étant donné qu'il a commencé dès le début de son ouvrage de remettre en cause l'économie

3 M. Roy[1987] « *Théorie générale : Keynes* » collection *Profil dirigé par Georges Décote*. Eds Hatier. Paris.P.25.

4 A. Sen (1987) « *Ethique & économie* », Eds PUF.

5 Nous revenons à ce concept avec plus de détails ultérieurement.

positive qui avait emprisonné l'individu dans un cercle fermé qui l'a rendu comme « une machine à calculer » indéfiniment programmé et l'a privé de sa dimension sociale et relationnelle. Il reprochait aux économistes d'avoir une vision exigüe à l'individu chose qui ne leur permet pas de s'imprégner dans l'économie normative ; dans ce contexte il serait utile de présenter l'attitude de sen vis-à-vis de certains économistes. Ainsi, il critiquait Edgeworth en lui accusant de ne voir dans l'individu qu'une simple personne mû par son propre intérêt, il écrivait « Dans son ouvrage *Mathematical Psychics*, publié en 1881, Edgeworth affirmait que le premier principe de la science économique veut que tout agent ne soit mû que par son propre intérêt. Cette vision de l'homme a persisté dans les modèles économiques et la nature de la théorie économique semble avoir été considérablement influencée par cette hypothèse de base.... mais pourquoi l'on choisirait une hypothèse que Edgeworth lui-même jugeait non pas simplement inexacte dans ses détails, mais fondamentalement erronée. Comme nous allons le voir, c'est une question qui reste d'actualité dans la science économique moderne<sup>6</sup> ».

La critique adressée par Sen à Edgeworth a été adressée également à plusieurs économistes entre autres Smith, Pareto et aux économistes modernes qui ont fermé les yeux sur la question de la justice et sur la dimension altruiste de l'individu. Et c'est pour toutes ces raisons qu'il affirmait que « L'économie moderne s'est trouvée considérablement appauvrie par la distance qui a éloigné l'économie de l'éthique<sup>7</sup> ». Selon l'auteur l'économie normative doit poser la même question socratique « comment doit-on vivre ? ». L'auteur suppose que l'économie est issue de deux origines qui sont toutes les deux liées à la politique voire à l'Etat : « L'éthique » et la « mécanique<sup>8</sup> ». Ainsi, tout en reconnaissant à l'économie son objet traditionnel à savoir « l'étude de la création de la richesse », l'auteur pense qu'elle est en liaison directe avec une question plus profonde à savoir comment la dite richesse parvient -elle à servir le bien de la société ; il écrivait « L'économie, en définitive, se ramène à l'étude de l'éthique et de la politique, thèse qu'Aristote approfondit dans sa *Politique*<sup>9</sup> ».

Dés lors, nous pouvons déduire d'après ce qui a été avancé jusqu'à présent que Sen a une conception spécifique de l'Etat qui va à l'encontre de la conception des physiocrates ou des classiques ou des libéraux contemporains. En effet, selon ces écoles la question de la justice n'était sujette à aucune réflexion étant donné que l'économie de marché est optimale et ne peut guider la société qu'aux situations les plus fructueuses. Autrement dit, pourquoi s'intéresser à la justice alors que le marché donne à chaque individu ses « propres droits » et son propre dû dans la richesse créée.

6 A. Sen op. cit pp 87-88.

7 Ibid p 11.

8 Selon Sen la conception mécaniste s'intéresse avant tout aux questions de logistique plutôt qu'aux fins ultimes ou à la recherche du bien de l'homme.

9 Ibid p 7.

Selon Sen la justice sociale ne peut pas être laissée tributaire aux simples jeux d'un marché qui, souvent, à du mal à fonctionner efficacement. Par conséquent, l'Etat doit jouer un rôle majeur à ce niveau, afin d'assurer les politiques de redistribution qui permettent de réduire les injustices créées par le marché. Ainsi, nous pouvons dire à ce stade d'analyse et sans trop de risque que Sen reconnaît à l'Etat son rôle de redistribution de richesse ce qui constitue une démarcation par rapport à l'Etat libéral de Smith. En traitant le problème de l'éthique de la répartition internationale des revenus, Sen a insisté sur l'importance et la centralité de la question de la redistribution de la richesse en affirmant que « la question de la répartition au sein de chaque pays est assurément une considération importante<sup>10</sup> ». Par conséquent nous déduisons que Sen a dépassé la logique de l'Etat nation toutes les fois que la justice pour lui ne peut être nationale. La dimension internationale de la justice oblige les théoriciens aussi bien philosophes qu'économistes de réfléchir sur une éthique internationale.

## 2) L'Etat et la justice

Comme nous l'avons déjà signalé dans la section précédente A. Sen paraît comme étant un philosophe et un économiste spécifique. Sa spécificité lui a permis d'adopter un point de vue original. En effet, il se montre comme un libéral vu qu'il a défendu les droits et les libertés de base ; cependant il se démarque de ses prédécesseurs au niveau de la manière selon laquelle les individus jouissent de l'ensemble de ces droits et libertés. Ainsi, tout en intégrant le critère de la justice il découvre facilement que l'Etat démocratique libéral est loin d'assurer la liberté en se contentant de légiférer étant donné que la reconnaissance du droit ne signifie pas la jouissance effective de ce droit. Ce principe a été également utilisé par Sen pour critiquer l'économie positive et l'économie de bien-être qui ont basé leurs éthiques sur le concept de bien-être qui paraît pour l'auteur comme injuste. Dès lors, et afin d'explicitier toutes ces remarques nous allons essayer dans la présente section de voir dans un premier paragraphe les principales critiques adressées par l'auteur aux théories de la justice alors que le second paragraphe sera réservé à l'exposé de sa propre vision à la justice tout en soulevant le rôle que peut jouer l'Etat, à ce niveau, pour la concrétiser.

### 2.1) Les critiques de Sen aux théories de la justice

Afin d'exposer sa propre théorie vis-à-vis de la justice et de retracer les nouvelles fonctions d'un Etat libéral qui agit en respectant les considérations éthiques, A. Sen a rebroussé chemin aux théories de la justice afin de dégager leurs insuffisances et leurs failles théoriques dans le dégagement d'un concept de justice qui permet aux individus de s'intégrer dans la société et de jouir effectivement des droits et libertés qui leurs sont

<sup>10</sup> *Ibid* p 292.

reconnus par les législations mises en vigueur. Ainsi, dans le présent paragraphe nous allons voir successivement les principales critiques adressées par Sen aux utilitaristes et à Rawls afin de pencher, dans le second paragraphe sur la vision propre de Sen à la justice.

### 2.1.1) L'utilitarisme

Rappelons que les origines de cette philosophie se trouvent incarnées dans la pensée de D. Hume. Cependant, J. Bentham lui a donné plus d'ampleur et de rigueur. Il soutient que « les principes de l'action se ramènent tous utilement au plaisir et à la souffrance, qui sont les ressorts réels de tous nos actes... Dans ces conditions, non seulement, nous sommes naturellement déterminés par le plaisir et la peine, mais nous ne pouvons pas avoir d'autre devoir que de suivre leur impulsion<sup>11</sup> ». Dans son ouvrage « Introduction aux principes de la morale et de législation » Bentham définissait l'utilité comme suit « Par suite d'utilité j'entends ce principe qui approuve ou désapprouve toute action, quelle qu'elle soit, selon la tendance qu'elle semble avoir soit d'augmenter soit de diminuer le bonheur du parti dont l'intérêt est en question : ou ce qui revient au même, de promouvoir ce bonheur ou de s'y opposer<sup>12</sup> ». Etant ainsi, l'objectif de la société sera de maximiser le solde (plaisir – peine) de tous les individus. Formellement nous pouvons écrire :

$$O^s = U^s = \text{Max} \sum_{i=1} (pl_i - pe_i)$$

$O^s$  = La fonction objectif de la société,  
 $U^s$  = L'utilité sociale,  
 $pl_i$  = plaisir de l'individu (i),  
 $pe_i$  = peine ressentie par l'individu (i),  
 $\Sigma$  = symbole qui signifie la somme,

Bentham n'oppose pas la vertu au plaisir car il considère que la vertu, bien comprise, n'est rien d'autre que le sacrifice d'un plaisir moindre à un plaisir plus grand. Toutefois, cette conception est elle en opposition avec la justice ? La réponse à cette question est a priori négative car selon Bentham l'objectif de la justice n'est autre que le **bien commun** atteint par les moyens politiques, si bien que la morale et la politique ont le même but (le bonheur) et le même principe (celui de l'utilité), la seule différence étant que la morale concerne les particuliers, et la politique les gouvernements.

Les critiques adressées par Sen aux utilitaristes tournent autour de trois axes fondamentaux. Primo, il remet en cause le traitement utilitariste de la personne en le

<sup>11</sup> Gilbert Boss (1990) « John Stuart Mill : Induction et Utilité » Eds PUF, p24.

<sup>12</sup> *Ibid* p 25.



jugeant comme défectueux, il disait « Le traitement utilitariste de la personne est déficient parce qu'il néglige cette distinction et qu'il tente de justifier l'évaluation normative en se fondant uniquement sur l'aspect 'bien-être'<sup>13</sup> ». Secundo, Sen a mis l'accent sur la notion du bien-être en accusant les utilitaristes de l'avoir déformée. Cette déformation n'a pas permis, selon Sen, aux utilitaristes d'interpréter de la bonne façon le terme d'utilité et des termes qui lui sont annexes tels que le bonheur ou la satisfaction des désirs. Il insistait dans ce contexte que si le bonheur est un accomplissement formidable, ce n'est pas le seul résultat qui compte pour le bien-être de la personne. On déduit de cette critique que le bien-être ne peut être réduit à la simple recherche du bonheur individuel toutes les fois que ce bonheur peut être en conflit avec les droits ou les libertés fondamentaux (peut-on défendre l'esclavagisme par exemple par ce qu'il maximise l'utilité d'une personne ou d'une société donnée ?). Quant au désir, Sen reproche aux utilitaristes qu'il n'est pas possible de le mesurer comme ils postulent, en plus il serait difficile de l'utiliser comme critère d'évaluation de l'utilité étant donné que les individus n'approuvent pas la même intensité de préférence aux choses désirées. Il affirmait que « le désir constitue un bon indicateur, quant à la nature importante de ce qui est désiré, mais en faire une unité de mesure peut conduire à une estimation tout à fait inadéquate de la valeur ... Cette limite est particulièrement gênante pour les comparaisons interpersonnelles de bien-être<sup>14</sup> ». Tertio, Sen postule que l'individu doit accorder de la valeur non seulement à ce qu'il accomplit en termes d'actions mais aussi à sa liberté. De là on peut comprendre que Sen s'accorde avec J. Rawls étant donné que les valeurs de la liberté doivent être prioritaire à toutes autres considérations mêmes si celles-ci dégagent le plus d'utilité à l'individu ou à la société.

### 2.1.2) Sen face à la théorie rawlsienne de la justice

J. Rawls est certes le philosophe pionnier d'une théorie exhaustive de la justice. L'importance majeure de son ouvrage « La théorie de la justice » paru en (1971) tire son intérêt de trois volets fondamentaux. Primo, il pose la question de la justice dans un cadre différent à celui des autres philosophes : Il s'agit bel et bien de la justice comme équité. Secundo, l'ouvrage de Rawls a permis aux théoriciens (quels que soient leurs domaines d'investigation théorique) de se doter de moyens analytiques leur permettant de délimiter la société juste ainsi que l'action juste. Conséquemment, le concept rawlsien de la « justice » n'est plus un concept « indéterminé et flottant ». Tertio, la réflexion de Rawls va aboutir à une sorte de consensus, qui paraît jusqu'à cette époque difficile à réaliser, entre le libéralisme d'une part et la justice d'autre part. Ainsi, et dès les premières pages de son ouvrage, Rawls insistait sur l'importance de la justice à l'échelle des valeurs

<sup>13</sup> A. Sen op. cit. p56.

<sup>14</sup> Ibid p57.

individuelles et sociales. Il écrivait dans ce contexte « La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. Si élégante et économique que soit une théorie, elle doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie ; de même, si efficaces et bien organisées que soient des institutions et des lois, elles doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes<sup>15</sup> ». Pour lui **l'objet de la justice** est « la structure de base de la société ou, plus exactement, la façon dont les institutions sociales les plus importantes répartissent les droits et les devoirs fondamentaux et déterminent la répartition des avantages tirés de la coopération sociale<sup>16</sup> »

La société rawlsienne est supposée être une sorte d'associations, de personnes qui, dans leurs relations réciproques reconnaissent certaines règles de conduite comme obligatoires, et qui pour la plupart, agissent en conformité avec elle. Ainsi, Rawls part dans sa construction théorique de la société d'une position originelle fictive où 'le voile d'ignorance' cache et empêche toutes sortes d'informations. Conséquemment, quiconque ne connaît pas sa couleur, son sexe, sa race, sa position sociale etc. Les individus Rawlsiens qui ont, par hypothèse, une aversion vis-à-vis du risque, vont s'accorder sur un contrat de coopération sociale basé sur les principes suivants :

\* **Le premier principe** : stipule que chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous, qui soit compatible avec le même système pour les autres.

\* **Le deuxième principe** : stipule que les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon :

- Qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous (le principe de l'égalité des chances),
- Qu'elles soient à l'avantage de chacun et qu'elles profitent aux catégories les plus modestes (le principe de la différence).

Pour que ces principes puissent fonder la justice en tant qu'équité, Rawls remarque qu'ils doivent être répertoriés selon un ordre lexicographique c'est-à-dire que le premier principe est antérieur au second. De même le principe d'égalité des chances est prioritaire au principe de différence. L'évaluation de la justice se fait, selon Rawls, par référence aux **biens premiers**. Ce concept regroupe un ensemble de valeurs économiques et socio-économiques : Les libertés, les revenus, les richesses, le pouvoir, les bases sociales du respect de soi et les chances d'accès à ces avantages. Ce panier n'est en fait qu'un moyen pour qu'un individu puisse atteindre ses attentes et ses objectifs.

<sup>15</sup> J. Rawls (1971) « A theory of justice », The Belknap Press Of Harvard University Press. Traduction française Février 1987, Eds Seuil. p 27.

<sup>16</sup> Ibidem p 33.

## Les critiques de Sen à la théorie rawlsienne de la justice

Les critiques adressées par Sen à la théorie de Rawls convergent vers l'idée des biens premiers qui sont utilisés par Rawls comme un critère d'évaluation de la justice. Et c'est pour cette raison que Sen n'a impliqué, et d'une manière explicite, J. Rawls que dans la partie qu'il a intitulé « L'évaluation de la justice doit – elle se fonder sur les moyens ou sur les libertés? ». D'ailleurs il affirme que « L'analyse présentée ici (c'est-à-dire dans la section intitulé L'évaluation de la justice doit – elle se fonder sur les moyens ou sur les libertés?) découle, tant par sa structure que par sa motivation, de la théorie rawlsienne de la justice comme équité<sup>17</sup> ».

La critique stratégique adressée par Sen à Rawls se résume, selon lui, au fait que les biens premiers ne peuvent pas constituer un moyen de comparaison qui permet de déterminer le degré de jouissance des individus des libertés qui lui sont offertes. Ainsi, il distingue deux aspects différents : Les biens premiers d'une part et la conversion des biens premiers en libertés d'autre part. Pour Sen lorsque l'individu est incapable de réaliser cette conversion pour une raison quelconque alors ceci peut constituer une source d'inégalité et d'inéquité injustifiées. Et malgré que Rawls avait répondu à cette critique en disant que Sen a basé sa critique sur une conception particulière et unique du bien et s'est opposé à la conception politique de la justice, Sen s'est défendu en disant que « l'affirmation de Rawls est erronée et qu'une théorie de la justice fondée sur l'équité doit tenir compte, sérieusement et directement, de la liberté réelle qu'ont différentes personnes – personnes qui peuvent avoir des objectifs divergents- de mener des vies différentes, auxquelles elles peuvent avoir des raisons d'accorder de la valeur<sup>18</sup> ».

### 2.2) Justice et capacités

Comme nous l'avons déjà signalé dans les paragraphes précédents, Sen reprochait aux théoriciens de la justice et aux économistes leurs focalisations excessives sur les droits et libertés politiques et économiques sans se soucier de la capacité et l'incapacité de l'individu à jouir de ces droits et libertés. Ainsi, Sen introduit dans son analyse le concept de « capacités » qu'il définit comme suit « La 'capacité' d'un individu est représentée par l'ensemble des n – tuples de modes de fonctionnement parmi lesquels l'individu peut choisir n'importe quel n- tuple. L'ensemble des capacités exprime ainsi la **liberté réelle** qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener<sup>19</sup> ». Introduire les capacités constitue, certes, l'apport nouveau de Sen qui va permettre à L'Etat démocratique libéral de modifier son comportement afin de renoncer aux

17 A. Sen op. cit. p215.

18 A. Sen op. cit p216.

19 Ibidem p. 218.

libertés formelles qui constituent des slogans plutôt que des libertés réelles effectives. L'auteur affirmait dans ce sens que les exigences des individus sont évaluées non pas en fonction des ressources ou des biens premiers dont ils disposent, mais d'après la liberté qu'ils ont réellement de choisir parmi différents modes de vies auxquels ils peuvent avoir des raisons d'accorder de la valeur. C'est cette liberté réelle qu'on désigne par la « capacité » de la personne d'accomplir différentes combinaisons de modes de fonctionnement, ou de façons d'agir et d'être.

L'évaluation de la justice, mise en application par les pouvoirs politiques, sur la base des biens premiers (Thèse de Rawls) ne peut pas fonder la justice en tant qu'équité parce qu'on se rend compte que beaucoup d'individus seront exclus étant donné qu'ils n'arrivent pas (pour différentes raisons) à faire la conversion de ce panier de biens en libertés réelles. Afin d'expliquer ce point de vue Sen a pris l'exemple suivant «... une personne souffrant d'un handicap peut disposer d'une quantité de biens premiers supérieurs (sous forme de libertés, de revenus, de richesse, etc.) mais d'une capacité inférieure à celle d'une autre personne (en raison de son handicap)<sup>20</sup>»

Ainsi, et d'après ce qui a été avancé nous pouvons dire que la nouveauté apportée par Sen peut être vu sous deux angles différents. Le premier consiste dans l'effort qu'il a fourni afin de rendre la question de la justice comme une question stratégique et centrale aussi bien dans le domaine économique que politique. Le second consiste en une relecture critique des théories de la justice qui abordaient cette question d'une façon formelle sans penser sur le degré de réalisme de leurs réflexions théorique.

## Conclusion Générale

En guise de conclusion nous pouvons dire que notre travail nous a permis de dégager les principaux attraits de la pensée de Sen ainsi que sa vision vis-à-vis de l'Etat. Ainsi nous avons vu que Sen, d'après son ouvrage « éthique et économie » a exalté la pensée éthique en la considérant comme charnière et centrale dans toutes sortes de réflexion humaine. Et c'est pour cette raison qu'il a commencé son ouvrage de rappeler que l'objectif de l'économie politique est la recherche du bonheur des individus. Conséquemment, il a critiqué les économistes « mécaniques<sup>21</sup> » qui n'ont vu dans l'individu qu'un être mécanique dotée d'une rationalité pure qui le prive de son contexte social.

Ensuite, Sen a surfé l'ensemble des théories de justice qui ont essayé de définir les principes dont doit se soumettre la société juste. Il a découvert que ces théories étaient elles mêmes injustes étant donné qu'elles peuvent prôner la barbarie, l'esclavagisme ou la bestialité s'ils arrivent à maximiser l'utilité sociale (utilitarisme) ; et même Rawls qui a fait une théorie de la justice en tant qu'équité n'a pas pu franchir le problème

20 A. Sen op. cit p 220.

21 Nous avons emprunté cet adjectif qualificatif de Sen.

des libertés formelles qu'il a essayé de défendre. Pour Sen il faut aller plus loin pour concrétiser les libertés réelles.

De là nous pouvons dire que Sen penche pour un Etat démocratique libéral qui défend les droits et les libertés fondamentaux mais qui doit veiller, via ses institutions directes, à ce que les biens premiers qu'il fournit seront convertis en libertés réelle (**terme clé pour Sen**). L'Etat de Sen doit également être interventionniste, à un certain degré, pour qu'il corrige le problème de la répartition initiale qui peut léser beaucoup d'individus et les poussent vers l'exclusion.

Il ressort que dans une société juste chaque individu doit trouver ses comptes et peut jouir des libertés réelles qui lui seront offertes par la société et qui doit l'aider à être toujours un élément inclus et impliqué dans le système et non comme un simple intrus.

## References Bibliographiques

- A. Sen 1987 *Ethique & économie*, Eds PUF.
- B. Nézeys 1998 *Economie politique* Eds Economica. Paris.
- H. Denis 1977 *histoire de la pensée économique* Eds PUF p179-180
- J. Rawls 1971 *A theory of justice* », The Belknap Press Of Harvard University Press.  
Traduction française Février 1987, Eds Seuil
- G. Boss 1990 *John Stuart Mill: Induction et Utilité* Eds PUF,
- M. Roy 1987 *Théorie générale : Keynes* » collection Profil dirigé par Georges Décote.  
Eds Hatier. Paris.P.25.